



## **Conditions Générales de Vente Esprit Canin &Co**

### **Article 1 : Préambule :**

Esprit Canin &Co propose diverses prestations à savoir : Pension familiale (canine, Féline, NAC), Garderie Canine (demi-journée ou journée complète), des massages bien-être, des activités d'éducation, des activités sportives, des promenades et du toilettage. Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent pour l'ensemble des prestations proposées ci-dessus.

### **Article 2 : Nos Horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h à 19h. Les visites, l'accueil et les départs de vos compagnons s'effectuent exclusivement sur rendez-vous. Pour le bien-être des pensionnaires et du personnel de la pension, nous vous remercions de respecter les horaires convenus. Dans le cas où les horaires de RDV ne seraient pas respectés (+30min de différence) et non justifiés auprès d'Esprit Canin &Co, une majoration de 10€ sera appliquée.

### **Article 3 : Conditions de refus et d'acceptation de l'animal**

Ne sont admis que les animaux identifiés et à jour de vaccination (+ de 15 jours et moins d'un an) contre la maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Parvovirose, la Piroplasmose (CHPPi). Le carnet de vaccination et les papiers d'identification devront obligatoirement être remis à la pension durant le séjour. Les animaux agressifs envers les humains ne sont pas admis. Esprit Canin &Co se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux. Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tout dommage éventuel causé par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable à la pension.

### **Article 4 : Conseil avant un séjour**

Il est conseillé de faire un déparasitage interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) avant l'entrée en pension. Si un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension ou un problème de santé est constaté, l'animal recevra, aux frais du propriétaire, un traitement anti parasite ou une visite vétérinaire. Si votre animal est allergique à certaines substances, merci de l'indiquer sur le formulaire qui sera complété lors de l'arrivée en pension. Le propriétaire, souhaitant que son animal soit promené avec d'autres animaux, accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures, blessures...). Pour éviter tout problème intestinal, il est conseillé de fournir l'alimentation de l'animal. En cas d'insuffisance de nourriture, la pension nourrira l'animal avec ses propres croquettes/aliments adaptés à l'espèce. Tout pensionnaire recevra quotidiennement un repas correspondant aux recommandations de son propriétaire. Une pré-visite est recommandée, elle vous permet de visiter la pension, permet que le caractère de l'animal soit vérifié et que tous les documents soient complets.



## **Article 5 : Réservation, facturation et modes de paiement**

Le prix journalier comprend : l'hébergement, les balades ou activités diverses, les câlins et l'hygiène. Le prix journalier ne comprend pas les soins médicaux éventuels. Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'animal.

Modes de paiement acceptés : espèces, virement bancaire. Un acompte, correspondant à 40% du séjour, sera demandé pour toute réservation.

Les Conditions Générales de Vente devront être signées et remises avec l'acompte pour toute confirmation de séjour. Le solde de la prestation doit être réglé à l'arrivée de l'animal. Tout séjour réservé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipée son animal. **Le règlement total de la prestation est exigé avant le début de celle-ci.**

**La réservation est considérée comme ferme et définitive uniquement après réception du paiement. En cas de non-paiement dans les délais, le prestataire se réserve le droit d'annuler la prestation sans préavis.**

### **Les Tarifs sont les suivants :**

- Hébergement familial Chien : 25€ par jour
- Hébergement familial Chien de plus de 40 kgs : 30€ par jour
- Hébergement familial Chiot : 30€ par jour
- Hébergement familial Chat : 20€ par jour
- Hébergement familial NAC : 14€ par jour
  
- Garderie Canine journée (9h) : 20€
- Garderie Canine Chiot journée (9h) : 25€
- Chaque heure supplémentaire : +2€
  
- Promenade de 30 min : 15€
  
- Visite à domicile : sur devis
  
- Activités Canines : sur devis
  
- Toilettage : sur devis
  
- Education : 1 Séance individuelle : 40€
- Education : Forfait de 5 Séances individuelles : 175€
  
- Massage bien-être canin : sur devis

## **Article 6 : Arrivée et départ de l'animal**

L'arrivée et le départ doivent être réalisés par le propriétaire de l'animal ; si une autre personne le fait, la pension doit être prévenue. A l'arrivée de l'animal, le carnet de vaccination doit impérativement être remis à la pension. L'arrivée et le départ de vos compagnons se font exclusivement sur rendez-vous (voir article 2).



### **Article 7 : Responsabilité**

Nous mettons tout en œuvre pour le bon déroulement du séjour mais nous déclinons toute responsabilité dans le cas suivant : • Fugue. Le propriétaire est conscient de la hauteur des clôtures de l'ensemble de la propriété et du portail.

Le propriétaire reconnaît que malgré toutes les précautions prises par la pension pour assurer la sécurité et le bien-être des animaux accueillis, des interactions peuvent survenir entre animaux. En cas de blessures, morsures ou autres dommages corporels résultant d'un incident entre animaux, la pension ne saurait être tenue responsable. Les frais vétérinaires éventuels liés à ces blessures resteront à la charge exclusive du propriétaire de l'animal concerné, qui s'engage à régler directement le vétérinaire ou à rembourser la pension en cas d'avance des frais.

### **Article 8 : Objets personnels et alimentation**

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de perte.

Le propriétaire s'engage à fournir la quantité nécessaire de nourriture pour toute la durée du séjour.

En cas de quantité insuffisante, la pension fournira une alimentation de remplacement adaptée.

Ce service donnera lieu à une facturation supplémentaire fixée à **4 € par jour** (en plus du tarif de garde habituel), à régler à la sortie de l'animal.

### **Article 9 : Maladies**

Le propriétaire s'engage à avertir le professionnel des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels ou traitements vétérinaires propres à son animal. En cas de maladie, accident ou blessure de l'animal survenant durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à Esprit Canin & Co de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la clinique vétérinaire de la pension. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en la matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à l'établissement, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal. Le remboursement de ces frais devra intervenir sans délai.

Si, lors de l'arrivée ou durant le séjour, l'animal présente des **puces, tiques ou autres parasites**, la pension se réserve le droit de **faire administrer immédiatement un traitement antiparasitaire** afin de prévenir toute contamination des autres pensionnaires. **Les frais de ce traitement seront refacturés intégralement au propriétaire** de l'animal et devront être réglés à la sortie, sur présentation du justificatif d'achat et/ou de facturation.



### **Article 10 : Décès de l'animal**

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais. Tout animal âgé de 10 ans ou plus ne sera pas autopsié sauf demande expresse du propriétaire.

### **Article 11 : Abandon**

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser la pension. A défaut, deux jours après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.

### **Article 12 : Droit à l'image de l'animal**

Le propriétaire de l'animal autorise Esprit Canin &Co à capturer et utiliser des photographies et/ou vidéos de son animal pendant son séjour. Ces images pourront être diffusées sur les supports de communication de l'établissement (site internet, réseaux sociaux, brochures, etc.), à des fins illustratives.

Si le propriétaire souhaite s'opposer à cette utilisation, il devra notifier son refus par écrit avant le début du séjour.

### **Article 13 : Droit de transport de l'animal**

Le propriétaire autorise Esprit Canin &Co à transporter son animal dans un rayon de maximum 65 km autour de l'établissement lorsque cela est nécessaire, notamment pour des consultations vétérinaires, des activités éducatives, des promenades ou tout déplacement visant à assurer son bien-être. Tout transport au-delà de cette distance nécessitera une autorisation écrite du propriétaire, sauf en cas d'urgence vétérinaire nécessitant une intervention immédiate.

### **Article 14 : Politique d'annulation**

Pour tout séjour d'une durée supérieure à trois (3) jours, un acompte de 40 % du montant total du séjour pourra être demandé au propriétaire de l'animal au moment de la réservation. Cet acompte valide la réservation et sera déduit du montant total dû à l'arrivée de l'animal.

En cas d'annulation par le propriétaire dans le cadre d'une pension d'une durée maximum de 7 jours :

- Si l'annulation intervient plus de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte pourra être reporté sur une future réservation dans un délai de 12 mois ou remboursé par l'établissement.
- Si l'annulation intervient dans les 72 heures précédant le début de la prestation, aucun remboursement ne sera effectué et l'acompte sera conservé à titre de dédommagement



En cas d'annulation par le propriétaire dans le cadre d'une pension d'une durée supérieure à 7 jours :

- Si l'annulation intervient plus de 3 semaines avant le début du séjour, l'acompte pourra être reporté sur une future réservation dans un délai de 12 mois.
- Si l'annulation intervient moins de 3 semaines précédant le début de la prestation, aucun remboursement ne sera effectué et l'acompte sera conservé à titre de dédommagement.

#### **Article 15 : Chiens de catégorie**

Les chiens catégorisés ne sont pas admis.

#### **Article 16 : Vétérinaire Sanitaire**

Notre pension dispose d'un vétérinaire Sanitaire dont les coordonnées sont les suivantes :

Clinique vétérinaire des Espinaux

Docteur Manon PERNALON

27 Av. Paul Valéry, 30340 Saint-Privat-Des-Vieux

#### **Article 17 : Impossibilité d'exécuter la prestation**

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la pension (catastrophes naturelles, incendie, maladie grave, accident, décision administrative, etc.), rendant impossible l'exécution totale ou partielle de la prestation de garde, la pension ne pourra être tenue responsable des conséquences de cette impossibilité. Dans une telle situation, la pension s'engage à prévenir immédiatement le propriétaire et, dans la mesure du possible, à proposer une solution alternative (réorientation vers un autre établissement, retour anticipé de l'animal, etc.).

Les sommes déjà versées seront : soit reportées sur une prestation ultérieure, soit remboursées au prorata des jours de garde non effectués, selon accord entre les parties.

#### **Article 18 : Clause de récurrence et d'application des Conditions Générales de Vente**

##### **1. Application des Conditions Générales de Vente** Les présentes Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente (CGV) actuelles s'appliquent à toute commande/prestation passée auprès d'Esprit Canin &Co par un client, qu'il soit professionnel ou consommateur. En validant une commande/prestation, le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepter sans réserve.

##### **2. Pérennité et Récurrence des Conditions**

Les CGV présentes sont réputées applicables à chaque commande/Prestation effectuée par le client, y compris en cas de commandes/prestations récurrentes ou d'abonnements souscrits auprès d'Esprit Canin &Co. Toute modification des CGV sera notifiée au client et s'appliquera aux nouvelles commandes/Prestations effectuées postérieurement à la date de mise en vigueur des nouvelles conditions.



### 3. **Renouvellement et Acceptation Tacite**

Dans le cadre d'un abonnement ou d'une commande/Prestation récurrente, le client accepte que les CGV présentes continuent de s'appliquer automatiquement aux périodes de renouvellement, sauf résiliation formelle écrite de la part du client.

### 4. **Modification des CGV**

Esprit Canin &Co se réserve le droit de modifier les CGV présentes à tout moment. Les nouvelles CGV seront applicables dès leur publication sur le site internet et/ou leur communication au client. Toute commande/Prestation ultérieure à cette mise à jour vaudra acceptation des nouvelles CGV.

### **Article 19 : Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est soumis au **droit français**.

En cas de litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le propriétaire dispose du droit de recourir gratuitement à un **médiateur de la consommation** afin de tenter de résoudre le différend à l'amiable.

À défaut d'accord amiable ou de médiation, le litige sera porté devant les **tribunaux compétents du ressort du siège social de la pension**, sauf disposition légale impérative contraire.

Nom et prénom du client :

Espèce et Nom de l'animal :

Numéro d'identification de l'animal :

Type de prestation et Date(s) de la prestation :

Signature + Mention suivante :

« Bon pour accord des CGV, vaut pour contrat »

Date :